Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260930-20260701-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire.
Monsieur le Maire a ouvert la séance puis a fait l'appel des présents :

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Présents : Thierry GUÉ, Denis GUÉHO, Marie-Claude HOUEIX, Jean-François GUILLEMOT, Yves THÉTIOT, Elisabeth PÉPION, Stéphanie BOEFFARD, Dominique DANY, Anthony POYAC, Anne ROLLAND, Amélie MORIN, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.
Absent :
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Yoann PELLERIN.

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 septembre 2026

Délibération n°2026-07-01.
Objet : Autres domaines de compétences – 9.1 – Désignation du secrétaire de séance.

Rapporteur : Thierry GUÉ

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner un secrétaire de séance lors de chaque séance de conseil municipal ;

Considérant la candidature de M. Yoann PELLERIN ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne M. Yoann PELLERIN secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.

MAIRIE DE RUFFIAC
56140

Le secrétaire de séance,
Yoann PELLERIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.